

Rencontre	2e RDV sur l'eau
Date	28 mai 2012
Endroit	Manoir Saint-Castin, Lac-Beauport, Salle St-Castin A
Administrateurs présents	Daniel Desgagnés, président Jean-Paul Raïche, premier vice-président Sébastien Duchesne, second vice-président Caroline Brodeur, Secrétaire-trésorier Denise Cloutier, administrateur Marc Fafare, administrateur Aline Gagnon, administratrice Ambroise Lycke, administrateur Sylvain Michon, administrateur
Personnes ressources	Antoine Verville, directeur général adjoint Marie-Ève Buist, Chargée de projet (ROBAN) Marie-Claude Leclerc, directrice générale Caroline Gagné, chargée des communications Marie-Hélène Gendron, chargée de projets Opération Bleu Vert Catherine Ferland Blanchet, chargée de projets et des services Vincent Jaillat, stagiaire Guillaume Bourget, chargé de projets PDE

1. Bloc : Protection des sources d'eau potable

Présentation de Carole Jutras et Catherine Mercier Shanks, MDDEFP

L'auditoire questionne les intervenants sur les aspects monétaires liés à la mise en place de la Stratégie de protection des sources par les municipalités. Les coûts moyens envisagés pour chaque municipalité sont d'environ 60 000 \$ pour les sources d'eau de surface et de 10 000 \$ pour les sources d'eau souterraine.

Il est soulevé que les redevances sur l'eau au taux actuel ne couvrent pas les besoins monétaires associés à la mise en place de cette Stratégie. Les intervenants confirment que la taxe d'accise pourra être utilisée pour les analyses de vulnérabilité, mais qu'on

ne sait pas encore si ce sera le cas pour les plans de protection. L'auditoire demande si cette taxe d'accise dont il est question est un supplément aux sommes actuelles associées à cette dite taxe. Les intervenants expliquent que la taxe reste la même, mais que les municipalités auront l'autorisation d'utiliser ses sommes pour les livrables de la Stratégie. Il est soulevé par la salle que les municipalités utilisent déjà la taxe d'accise à d'autres fins, comme les infrastructures routières, et que le fait de pouvoir l'utiliser pour autres choses n'est pas suffisant, mais qu'il faudrait en augmenter les sommes.

Les intervenants conviennent que l'aspect financier est le plus problématique. Le MDDEFP est actuellement en discussion avec les associations municipales provinciales à ce sujet.

L'auditoire questionne les intervenants sur la période de consultation publique écourtée à 30 jours (contrairement aux 60 jours habituels) pour le projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*. Les conférenciers répondent que la décision d'écourter la période de consultation a été prise pour permettre au règlement d'entrer en vigueur le plus rapidement possible. Une première version du règlement a été publiée en décembre 2011 pour 60 jours. Seule une nouvelle section a été ajoutée, traitant des activités pétrolières. Pour le reste du règlement, le gouvernement aurait pu l'édicter dès maintenant.

Un participant se demande si les PACES (programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines) pourraient être suffisants pour les analyses de vulnérabilité des sources d'eau souterraine. Le PACES étant régional, la précision n'est pas suffisante.

Il est mentionné par les intervenants que les analyses de vulnérabilité des sources seront remises aux OBV.

Les intervenants rappellent la consultation publique actuelle sur le projet de *Règlement sur les ouvrages municipaux des eaux usées*, issu de la Stratégie pancanadienne sur les eaux usées, consultation qui se tient jusqu'au 13 juillet prochain. La priorité des améliorations aux infrastructures d'eaux usées pourrait notamment être basée sur les résultats des analyses de vulnérabilité, lesquelles vont entre autres identifier les sources de contamination potentielles, comme les rejets d'eaux usées non traitées ou traitées de manière inadéquate.

Un participant demande qui sera l'acteur responsable d'élaborer une grille pour les analyses de vulnérabilité : le MDDEFP, le consultant, l'expert? Les intervenants répondent que la méthode d'évaluation de vulnérabilité est détaillée dans le règlement et dans un guide explicatif à venir. La grille a été développée en concertation avec les intervenants municipaux.

Concernant le partage et la diffusion des données obtenues dans le cadre des analyses de vulnérabilité et des plans de protection des sources, une entente de diffusion sera conclue pour certaines données (d'autres resteront confidentielles) qui seront rendues

disponibles via ACRIGEO. Le ministère est conscient du problème de partage des données, car il se pose aussi pour le futur portail du Bureau des connaissances sur l'eau.

Il est suggéré de mentionner les rôles attribués aux OBV dans le règlement. Une suggestion est faite pour que l'OBV soit le coordonnateur des analyses de vulnérabilité.

Voir présentation de Mesdames Carole Jutras et Catherine Mercier Shanks

Présentation d'Alexandre Bonton, Université Laval

Un participant mentionne que même si l'action concerne seulement la réduction du fertilisant, des baisses de revenus doivent également être anticipées. Le présentateur explique que la courbe de rendement des profits agricoles n'est pas incluse à la présentation, mais qu'il y a en effet des points de rupture.

Bien que les acteurs développent leurs propres outils, que nous donne le contenu de l'étude? Les outils les plus facilement utilisables par les acteurs.

Sur le plan des pratiques culturales, un participant demande si, plutôt que de réduire la quantité de fertilisant sur une base annuelle, il serait avantageux de fractionner ces apports et d'ajouter de l'engrais vert? L'intervenant mentionne que certains le font déjà. Un axe de conservation des nitrates selon les différents types de sol, surtout en sol sableux, aurait pu être ajouté à la présentation (graphique existant, mais pas intégré).

Un participant demande si des outils de suivi des nitrates en zone agricole sont actuellement en place. Monsieur Bonton répond que quatre analyses par an sont effectuées, ce qu'il qualifie de faible. Son avis est qu'il faudrait augmenter le nombre de ces analyses au puits municipal.

Voir présentation de Monsieur Bonton

Présentation de Myriam Luce, OBV Duplessis

Les participants se questionnent sur les impacts de l'uranium et de la radioactivité. Madame Luce explique que le projet d'exploration minière d'uranium a été abandonné par la compagnie. Même si l'enjeu risque de se poser dans le futur étant donné que la région est riche en uranium, il est spécifié qu'à Sept-Îles, l'uranium étant bien encapsulé dans la roche mère, les risques de contamination sont moindres.

Il est demandé si l'OBV n'aurait pas aimé se lancer dans l'analyse de vulnérabilité plutôt que seulement dans l'offre de services. L'OBV ne voulait pas être un compétiteur de la firme, mais plutôt un collaborateur de la municipalité. L'OBV souhaitait davantage être un partenaire dans la manière de faire l'analyse et d'assurer un maximum de conservation. Un autre enjeu de Sept-Îles est la bonification actuelle du port pour accueillir les futures tonnes de minerais extraites au nord par les éventuelles mines du

Labrador. À ce sujet, dans le devis, l'OBV voulait inclure la possibilité de faire un lien entre la qualité de l'air et de l'eau.

Voir présentation de Madame Luce

Présentation de Jacques Deschênes, Ville de Québec

Quel a été le rôle de l'OBV dans le plan de protection des sources? L'OBV n'a pas été impliqué, car des partenaires étaient déjà en place et connaissaient le territoire (APEL, Université Laval, INRS).

Beaucoup de travail a été fait par la Ville de Québec dans le bassin versant de la St-Charles. L'intervenant spécifie que ce bassin versant est le plus important pour l'approvisionnement en eau et celui où il y a le plus de problématiques. Le bassin versant de la Montmorency est globalement en meilleur état, même si un participant soulève les problèmes d'érosion et la présence d'une sablière qui serait problématique.

L'usine de traitement de l'eau potable est-elle munie d'équipement pouvant traiter les cyanobactéries? Non, car l'usine n'a pas été conçue pour ça, mais une surveillance est assurée.

Voir présentation de Monsieur Deschênes

Présentation de Sommer Casgrain-Robertson, Région de protection des sources de Mississipi-Rideau

La différence majeure entre le Québec et l'Ontario est le contexte entourant la mise en place de la Stratégie. En 2006-2007, le gouvernement ontarien a investi 200 millions de dollars, mais le contexte était propice à cet investissement : épisode de Walkerton, situation économique favorable, support du public et du ministère de l'Environnement. De plus, des projets pilotes ont été réalisés.

En Ontario, ce sont les Conservation Authority qui ont hérité de la tâche de faire des plans. Ainsi, ces organismes n'ont pas à se soucier des frontières municipales (division par bassin versant), mais les municipalités font partie intégrante processus. La démarche n'a pas réussi dans les régions qui n'ont pas fonctionné de cette manière, c'est-à-dire par les Conservation Authority et des projets pilotes.

Voir présentation de Madame Casgrain-Robertson

Café des sciences

Jacques Deschênes, Ville de Québec

Annie Ouellet, COBARIC

Carole Jutras et Simon Théberge (MDDEFP)

Question 1 - Quels sont les défis liés à l'implantation des plans de protection des sources?

Selon Annie Ouellet, les défis sont entre autres variables en fonction de la taille de la municipalité, les plus grosses municipalités ayant davantage de ressources humaines et financières que les plus petites. Le type de source présente également un défi; Pour des sources souterraines, un travail est déjà fait avec les PACES et la source est plus confinée. Pour les eaux de surface, le travail est plus difficile, car les sources de contamination sont plus nombreuses et plus variées. Elle résume en cinq défis, soient l'argent (la taxe d'assise étant déjà utilisée à d'autres fins), l'expertise, l'application de la réglementation, le développement du territoire et la concertation.

Pour Carole Jutras, il s'agit de défis de collaboration et de concertation. Sur ce point, elle insiste sur l'importance de concerter dès le début des études et d'utiliser les plateformes existantes. L'acquisition de connaissances, les interventions sur l'existant et l'argent constituent également d'importants défis.

Jacques Deschênes mentionne pour sa part les défis techniques, liés aux nombreuses sources de contamination possibles. Localiser et géoréférencer les contaminations possibles est un travail colossal. La considération de l'existant, du passif représentera aussi un défi.

Pour Simon Théberge, la Stratégie n'amène pas de défis, mais plutôt des solutions aux producteurs d'eau. C'est une Stratégie développée par l'ensemble des acteurs concernés. Il mentionne que le MDDEFP va offrir une démarche systématique pour simplifier la tâche.

À la question « Quel a été l'effet de l'épisode Walkerton et du rapport O'Connor? », Simon Théberge explique que le Règlement sur la qualité de l'eau potable, entré en vigueur en 2001, est notamment inspiré de cet épisode, tout comme la Stratégie, laquelle est également issue du BAPE du début des années 2000 sur la gestion de l'eau au Québec. La Stratégie étant une stratégie gouvernementale, elle a été développée avec le support du MSP, du MAMROT, du MAPAQ et du monde municipal.

Question 2 - Quel est le ou les rôles des OBV dans le processus d'implantation des plans de protection?

Pour Annie Ouellet, il appartient à chaque OBV de choisir le rôle qu'il souhaite occuper. Dans les analyses de vulnérabilité, les OBV possèdent déjà des informations qu'il est possible d'extraire des PDE. Pour le plan de conservation, il est possible pour un OBV d'offrir un accompagnement en animation et en coordination, en se référant notamment aux tables existantes. Un rôle peut également être joué en ce qui a trait à la sensibilisation des acteurs et de la population sur la vulnérabilité des sources et leur protection. Sept-Îles est un exemple pour montrer la diversité des actions possibles. Les OBV ont une excellente connaissance du milieu, et les entreprises ont une

connaissance de pointe que les OBV n'ont pas toujours. Une collaboration est donc possible.

Selon Carole Jutras, chaque OBV doit travailler avec ses forces pour offrir un rôle d'accompagnement qui lui corresponde. Il peut faciliter la concertation et la coordination à l'échelle du bassin versant avec les autres acteurs. Il peut également accompagner pour la diffusion de l'information et la sensibilisation de la population. Un arrimage est aussi souhaitable entre les PDE, les SAD et les plans d'urgence.

Pour Jacques Deschênes, l'appui des OBV peut se situer sur les plans de l'acquisition des connaissances, de la concertation, et de l'information et de la sensibilisation.

Simon Théberge précise que l'analyse de vulnérabilité n'a pas été choisie d'être obligatoirement réalisée par les OBV, comme en Ontario pour ne pas qu'ils puissent être poursuivis si elle n'a pas été faite d'ici 2020.

En ce qui a trait aux rôles des firmes versus ceux des OBV, il est important de s'entendre avec les acteurs municipaux de votre territoire et de connaître ses propres forces. Un maillage est possible entre consultants et OBV. Toutefois, ce n'est peut-être pas la meilleure option pour une municipalité de se référer à un consultant pour un portrait qui a déjà été réalisé (PDE entre autres). Dans l'appel d'offres, par exemple, il pourrait être intéressant de mentionner que le portrait doit être fait en collaboration avec l'OBV.